



**L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Membres en exercice : 27 Membres présents

Présents : Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Morgane BALCON, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL, Jean Yves TREBAOL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

Secrétaire de séance : Caroline MORVAN

Assistait également à la séance : Déborah FLATTOT, Directrice Générale des Services

---

La séance est ouverte à 19h00

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1er AVRIL 2026**

Armel GOURVIL : *Il ne s'agit pas de remarques, mais simplement de précisions pour une bonne compréhension, notamment concernant l'intervention de M. L'HOSTIS sur le montant de 400 000 €.*

*J'ai quelques difficultés à bien appréhender ce point, en particulier au regard de l'emprunt et de la ligne de trésorerie, ainsi que des risques que cela peut sous-entendre.*

*Par ailleurs, s'agissant de la délégation d'attribution du conseil municipal au maire, lorsqu'il est indiqué que celui-ci peut procéder à la réalisation d'emprunts dans la limite de 400 000 €, cela signifie-t-il qu'aucune commission ou validation préalable n'est requise jusqu'à ce montant ? Autrement dit, le maire peut-il décider seul de contracter un emprunt dans cette limite ?*

*Il s'agit peut-être d'une question de formulation, mais je souhaiterais disposer de quelques éclaircissements sur ce point.*

Jean-Yves L'HOSTIS : *En fait, effectivement, le maire a le pouvoir pour engager la commune jusqu'à cette hauteur-là, mais ça n'empêche qu'auparavant il y ait*

*des commissions qui se réunissent et qui valident les opérations. Et on a bien précisé que ces commissions sont consultatives*

Armel GOURVIL : *Encore de la sémantique, c'est quoi une commission consultative ?*

Maire : *Les commissions sont toutes consultatives. Elles ne sont pas décisionnaires, elles donnent un avis. C'est bizarre parce que vous avez quand même dix-huit années de mandat. Il est bizarre que vous posiez ce genre de questions. Donc, les commissions sont consultatives, elles sont là pour déflorer des sujets, pour analyser des sujets, pour vulgariser les sujets et présenter à l'Assemblée que nous sommes, délibérant, toutes les options et les solutions et s'assurer que les gens comprennent et puis elle donne son avis sur l'ensemble des solutions qui sont proposées.*

Armel GOURVIL : *Je suis désolé, mais merci de faire un rapprochement avec mes 18 ans de mandat, c'est bien agréable. Et jusqu'à présent, je n'ai jamais été retoqué par le contrôle de légalité. Ça c'est aussi quelque chose d'important, parce que justement les questions de fond, on les pose et moi je continue de reposer la question. Demain vous empruntez 350 000 euros, vous allez chez le notaire tout seul, M. MADEC*

Jean-Yves L'HOSTIS : *je peux me permettre de prendre la parole. Il est évident que, s'il y a un jour un emprunt qui est constitué, demandé et surtout signé, il est évident que le conseil municipal sera consulté. Ça me semble logique. On ne va pas engager la commune sur des montants, même si ça peut aller jusqu'à 399 999 sans qu'il y ait eu concertation, sans qu'il y ait eu débat. Ça me semble logique. Je pense qu'aller jouer sur des montants, effectivement, c'est important de le dire, mais dans la réalité, il faut voir comment ça se passe.*

MAIRE : *Supposer que l'on puisse engager la commune sans en référer au conseil municipal, ça me paraît douteux comme approche. Vous avez la preuve, qu'on fait tout en transparence.*

*La preuve, c'est qu'on voudrait signer pour un VAN et on demande l'autorisation, et le montant est bien loin des 300 et des 400 000 €, et donc on demande l'autorisation du conseil municipal, et ce sera toujours fait comme ça, toujours.*

Le conseil municipal,

Par 27 Voix, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026</b>
--

I Formation des commissions municipales

II Elections des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

III Election des membres du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres

IV Désignation des représentants du conseil municipal dans divers organismes et syndicats

Désignation des représentants de la commune au syndicat intercommunal des Pompes Funèbres des communes associées (P.F.C.A.)

Désignation de délégués – Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Désignation de délégués – Commission communautaire d'accessibilité de Brest métropole

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'établissement de la maison de l'enfance

Représentation du conseil municipal au conseil d'école de l'école publique de la commune

V Désignation d'un correspondant « Défense »

VI Désignation d'un correspondant « Sécurité routière »

VII Commission communale des impôts directs (CCID)

VIII Abandon du projet actuel d'aménagement du plateau du Kreisker

IX Approbation de l'achat d'un van trafic de 9 places

X Questions et informations diverses

N 2026/22.04/01: FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

**Rapporteur** : Monsieur Jean Yves L'HOSTIS.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Ces commissions, qui n'ont aucun pouvoir de décision, examinent les affaires et émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil municipal.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

**1- Commission sports & vie associative & culture & patrimoine**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Jean-Yves L'Hostis	
Christine Bugny Brailly	
Arnaud Bergot	
	Caroline Lemaire

**2- Commission finances, personnel et administration générale**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Anna Edelmayer	
Jean-Marc Mevel	
Jean-Yves L'hostis	
Philippe Bruno	
	Armel Gourvil

**3- Commission travaux, bâtiments, sécurité et voirie**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : David Morvan	
Alexandre Lavie	
Maurice Joly	
Jean-Marc Mevel	
	Jean-Yves Trebaol

**4- Commission social et solidarité**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Elisabeth Le goff	
Jean-Philippe Audic	
Claire Belmont	
	Caroline Lemaire

**5- Commission communication, commerce et artisanat**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Arnaud Baudouin	
Caroline Morvan	
Mathias Bollaert	
	Yann Le Gall

#### **6 Commission écoles, enfance et jeunesse**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Sylvia Chaffara	
Myrtil Carbillet	
Philippe Bruno	
Stéphanie Dupont	
	Raymond Le Gouëff

#### **7 Commission urbanisme et écologie urbaine**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Maurice Joly	
David Morvan	
Jean-Philippe Audic	
Philippe Bruno	
	Armel Gourvil

#### **8 Commission culture et patrimoine**

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Président : Jean-Luc Madec	
Vice-président : Caroline Morvan	
Stéphanie Dupont	
Yvonne Madec	
Mathias Bollaert	
	Yann Le Gall

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les membres présents aux commissions municipales.***

**Décision du conseil municipal : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

N 2026/22.04/02: ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
--

**Rapporteur** : Madame Elisabeth LE GOFF

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire, qui comprend, en nombre égal, des membres élus et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses propres représentants, « au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel »

Liste de candidats :

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Elisabeth Le Goff	
Jean-Philippe Audic	
Anna Edelmayer	
Stéphanie Dupont	
	Caroline Lemaire

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nombre de cinq conseillers parmi les conseillers municipaux.***

**Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE**

N 2026/24.04/03 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Rapporteur** : Monsieur Maurice JOLY

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de délégués du Conseil municipal siégeant à la Commission d'Appel d'Offres est fixé à cinq titulaires et cinq suppléants ainsi que le maire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C. T.), ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois, l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Jean-Luc Madec	
Maurice Joly	
Anna Edelmayr	
David Morvan	
Jean-Philippe Audic	
	Armel Gourvil

Suppléants :

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Jean-Yves L'hostis	
Mathias Bollaert	
Philippe Bruno	
Jean-Marc mevel	
Arnaud Bergot	
	Yann Le Gall

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- *de désigner les membres appelés à siéger au sein de cette commission d'appel d'offres*

*Les candidatures suivantes sont proposées :*

*Titulaires :*

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Jean-Luc Madec	
Maurice Joly	
Anna Edelmayr	
David Morvan	
Jean-Philippe Audic	
	Armel Gourvil

*Suppléants :*

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Jean-Yves L'hostis	
Mathias Bollaert	
Philippe Bruno	
Jean-Marc mevel	
Arnaud Bergot	
	Yann Le Gall

**Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE**

N 2026/22.04/04 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNÈBRES DES COMMUNES ASSOCIÉES (PFCA)

**Rapporteur** : Jean Luc MADEC

Le Conseil municipal invite à désigner les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région Brestoise ».

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C. T.), ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Maurice Joly	Jean-Marc Mevel

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.***

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :***

- ***de désigner les membres appelés à siéger au sein de cette commission.***

***Les candidatures suivantes sont proposées :***

TITULAIRE	SUPPLEANT
Maurice Joly	Jean-Marc Mevel

**Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE**

N 2026/22.04/05 DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITE ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
--

**Rapporteur** : Monsieur Jean Luc MADEC

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la métropole.

« Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. »

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville définie au dernier alinéa de l'article L. 121-14 du code de l'action sociale et des familles.

Le CISPD se compose d'élu(e)s et de d'associations, établissements ou organismes (chefs de services de l'Etat ; représentants d'organismes publics et privés intervenant dans les domaines de la prévention, de la sécurité ou de l'aide aux victimes d'associations).

Le nombre de délégués du Conseil municipal siégeant au sein de ce conseil est fixé à un titulaire et un suppléant :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alexandre Lavie	Jean-Marc Mevel

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le titulaire et le suppléant***

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

N 2026/22.04/06 DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS - COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ACCESSIBILITE DE BREST METROPOLE
---

**Rapporteur** : Monsieur David MORVAN

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes membres d'un EPCI de confier, au travers d'une convention, à la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes

handicapées de leur établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tout ou partie des missions qu'elles auraient normalement confié à leur propre commission communale d'accessibilité et ce, même si ces missions ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de leur EPCI d'appartenance.

Le rôle de cette commission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, établir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Elisabeth Le Goff	Jean-Philippe Audic

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le titulaire et le suppléant.***

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

N 2026/22.04/07 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

**Rapporteur** : Madame Sylvia CHAFFARA

Le Conseil d'établissement de la Maison de l'Enfance est un organisme à l'intérieur duquel sont débattues toutes les questions touchant à la vie de l'établissement. Il est également une instance de propositions et d'orientations envers la municipalité concernant cet établissement.

Doté d'un règlement de fonctionnement, il n'a qu'un rôle consultatif, le Conseil Municipal demeurant souverain dans ses décisions concernant la Maison de l'Enfance.

Ce Conseil d'Etablissement comprend :

- Le Maire, Président,
- L'Adjoint délégué à la Petite Enfance,
- L'Adjoint délégué aux Affaires Sociales,
- Quatre conseillers municipaux,
- La Directrice du multi-accueil,
- Un représentant de la CAF,
- La Directrice de l'ALSH,

- Deux représentants des parents d'enfants fréquentant le multi-accueil,
- Deux représentants des parents d'enfants fréquentant le centre de loisirs,
- La Directrice générale des services
- Le coordinateur Enfance jeunesse.
- L'Animatrice du RPE
- Une représentante de l'association des assistantes maternelles

Myrtil Carbillet
Philippe Bruno
Stéphanie Dupont
Raymond Le Gouëff

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les 4 conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de l'Enfance avec le Maire et les Adjointes concernés.***

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

N 2026/22.04/08 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE
--

**Rapporteur** : Madame Sylvia CHAFFARA

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, deux élus municipaux font partie du Conseil d'école : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un conseiller municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'école de l'école publique.

La candidature suivante est proposée : Myrtil CARBILLET

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la candidature du conseiller municipal.***

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Créée en 2001, par le Ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

La commune assure, au titre de la compétence « Défense et patriotisme », les relations avec les associations patriotiques, les organismes et services de la défense, l'organisation des cérémonies patriotiques ainsi que le lien avec le délégué militaire départemental (DMD) en qualité de correspondant défense.

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ce correspondant défense.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La candidature suivante est proposée : Arnaud Baudouin

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation du délégué à main levée.***

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :***

***- De désigner le correspond « Défense »***

La candidature suivante est proposée : Arnaud Baudouin

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant « Sécurité Routière » parmi les membres du Conseil Municipal.

Le rôle de cet élu référent consiste principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière ».

La candidature suivante est proposée : Alexandre Lavie

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le correspondant « Sécurité routière »***

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

N 2026/22.04/11 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

**Rapporteur** : Madame Anna EDELMAYER

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée, dans les communes de plus de 2000 habitants, de huit commissaires et d'autant de suppléants

« Les commissaires ainsi que leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal ».

Aussi, il est nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur départemental des Finances publiques de désigner 8 commissaires titulaires et 8 autres comme suppléants.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- Être de nationalité Française,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

<b>Agir ensemble pour Bohars</b>	<b>Bohars : une vision, un avenir</b>
Jean-Luc Madec (Président)	/

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
Pierre Pailler	Jérôme Blaize
Anne Marie Floch	Gildas Pellan
Patrick Verdy	Caroline Morvan
Yvonne Madec	Claire Belmont
Mireille Toulec	Morgane Balcon
François Daridan	Jean-Claude Godec
Armel Gourvil	Auriane Isidoro
Raymond Le Goueff	Mathias Bollaert
Stéphanie Dupont	Jean-Philippe Audic
Romain Gaugey	Philippe Bruno
Ronan Corvest	Roger Laurent
Christine Bugny Brailly (Frances)	Marcel Le Bars
Aurélié Leauistic (Droff)	Gilles Lastennet
Arnaud Bergot	Jean-Claude Dubalais
Patricia Crozon	Jean Jestin
Bernard Lenan	Jean Michel Boucher

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de designer les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.***

**Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Jean-Yves TREBAOL : *J'ai une question. Là, il y a deux personnes que je connais qui sont susceptibles de vendre des terrains à construire qui sont dans la commission*

Armel GOURVIL : *On peut inverser, présenter différemment, cette liste a été constituée à votre main ou c'est du volontariat ? C'est du volontariat, les gens sont venus vous voir ?*

Le maire : *Non, ce sont des gens qu'on a croisés dans la rue, qui nous ont dit on va boire un coup et puis on est volontaires. Non, ce sont des gens qu'on a croisés, avec qui on a discuté et qui ont dit on est volontaires, voilà. Je ne sais pas si c'est faisable et si ce n'est pas faisable. Et cette remarque, elle appelle quelle autre remarque ?*

Armel GOURVIL : *Simplement, je vais vous dire une chose : c'est un travail en commun, c'est parce que ça peut susciter après une prise inégale d'intérêt par la suite. Mais il sera suffisamment tôt de déterminer au moment opportun, je dirais. Alors, pour répondre effectivement sur notre absence dans cette commission-là, bien évidemment, parce qu'on est pas allé au bistrot, on n'a pas pu boire un coup. Simplement, nous allons renseigner deux noms. En l'occurrence, moi, Armel GOURVIL et Raymond LE GOUEFF en tant que titulaire.*

Le maire : *Je propose Jean Gestin, Gilles Lastenet en suppléant. Vous pouvez dire si ça vous convient ou pas. Et puis le dernier, c'était Monsieur Jean-Claude Dubalais.*

N 2026/22.04/12 ABANDON DU PROJET ACTUEL D'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DU KREISKER

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Le projet actuel prévoyait la construction d'un boulodrome de 10 pistes, ouvert sur un côté, la réalisation d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de football à 5, terrain de basket à 3, d'un pumptrack et d'une aire de jeu.

**Pour les raisons suivantes :**

Le besoin des associations boharsiennes de pétanque n'est pas compatible avec le boulodrome envisagé, mais est établi sur un boulodrome fermé de 20 pistes de niveau régional.

Il y a sur le plateau du Kreisker deux terrains de football qui peuvent être aménagés pour permettre des rencontres à 5, 6 ou 8 voire 11, donc il n'y a pas de nécessité urgente à avoir en plus un terrain de football à 5,

La piste d'athlétisme sera très limitée en longueur et en nombre de couloirs,

Le besoin d'un terrain de basket à trois n'est pas exprimé par les associations,

Brest Métropole a émis un avis défavorable sur la réalisation d'une aire de jeu sur le plateau du Kreisker,

**Les urgences de la commune sont dans l'ordre chronologique**

- A- La rénovation du terrain de football en gazon synthétique,
- B- La rénovation de la halle des sports dont la toiture fuit toujours,
- C- Puis ensuite la construction d'un boulodrome de 20 pistes, l'actuel ne pouvant être pérenne.
- D- Une fois les sujets ci-dessus traités, la poursuite de construction d'autres infrastructures sera soumise à une enquête publique

pour déterminer les réalisations sportives à prendre en compte et prioriser par exemple salle de gymnastique, ou mur d'escalade ou pumtrack.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'abandon du projet actuel d'aménagement du plateau du Kreisker (opération n°20 du BP investissement 2026).**

Décision du Conseil Municipal :

Votes Pour : 21

Votes Contre : 5

Yann LE GALL : *Pas de questions, mais plutôt des remarques, parfois en contradiction avec ce qui va être énoncé dans ce texte.*

*Concernant les terrains de football, l'aménagement pour faire des matchs à 5, 6 voire 11, pourquoi pas. Mais on sait très bien qu'un « five », ce n'est pas la même chose : c'est un terrain destiné aux jeunes, où ils peuvent venir directement jouer, sans avoir besoin d'organiser quoi que ce soit. Le succès du City Park de Penfeld le montre bien.*

*Concernant la piste d'athlétisme, même si elle est limitée en longueur et en nombre de couloirs, elle correspondait à ce que l'on voulait en faire, c'est-à-dire une pratique amateur, notamment pour les scolaires. Les élèves pouvaient s'en emparer et pratiquer sur cette piste.*

*Le terrain de basket 3x3 n'est peut-être pas une demande des associations locales, mais c'est un sport en plein développement — on l'a encore vu avec les Jeux Olympiques. Bohars aurait pu être l'une des premières communes de la métropole à proposer ce type d'équipement.*

*Concernant l'aire de jeux, ce qui a été dit est inexact : Brest métropole n'a pas émis d'avis défavorable, elle a simplement refusé une aide financière, ce qui est différent. Et je rappelle que cette aire de jeux était inclusive. Dans un contexte où l'inclusion est un enjeu important pour le département et la métropole, c'est dommage de ne pas aller au bout de ce projet.*

*Et le pump track, c'est pareil : aujourd'hui, c'est un équipement très attractif. On trouve difficilement des jeunes qui n'y sont pas intéressés. C'est donc regrettable d'abandonner un tel projet. D'autant plus qu'il était lui aussi inclusif : il pouvait servir, par exemple, à des personnes âgées pour de la marche ou de la remise en forme après une opération ou une fracture. Ce n'est donc pas un équipement uniquement destiné aux jeunes.*

*Pour toutes ces raisons, nous voterons contre l'abandon de ce projet. Merci.*

Le maire : *Je passe souvent au City Park à Penfeld, je ne sais pas où vous voyez beaucoup de jeunes, j'en vois pas beaucoup. Ce que vous dites là sur le City Park à Penfeld, quand c'est en vacances, et encore à certaines heures, il y a deux, trois enfants qui jouent, et encore ils ne jouent pas au foot, ils font d'autres sports. Je passe souvent. Ce n'est pas vrai ce que vous dites.*

*Ensuite vous dites qu'ils ne peuvent pas utiliser le terrain de sport, de football, c'est faux. Il faut des aménagements, je le conçois, mais entre dépenser pour aménager un terrain qui va être reconstruit sur un stabilisé ou utilisé un terrain qui est déjà, qui peut être utilisé pour ça, coûte moins cher.*

Yann LE GALL : *Dans ce cas-là, on verra dans la commission sport à établir sur ces stabilisés des installations permanentes pour pouvoir utiliser le terrain de stabilisation et ça ne marchera pas*

Jean-Yves L'HOSTIS : *Concernant le terrain de football, effectivement le football à 5 a du succès, je reconnais, mais pour habiter le quartier, je vois aussi très régulièrement des gamins qui viennent jouer sur le second terrain qui est accessible, l'autre terrain aussi est accessible même s'il est fermé ou d'un côté en tout cas, et qui viennent régulièrement à 2, 3, 4, 5 jouer au football sur le terrain qui se situe derrière la maison de l'enfant.*

*Aujourd'hui, c'est un investissement qui est en place et qu'on peut utiliser. Concernant le basket à trois, moi je sais que pour avoir assisté à leur dernière assemblée générale, la ligue de basket a souhaité, a proposé même de mettre en place des compétitions obligatoires pour développer le 3 à 3 qui ne marche pas. Le basket 3 à 3 a connu un vif succès lors des derniers JO. Et ce succès se dément au niveau des clubs puisque le basket 3x3 ne se développe pas du tout.*

Le maire : *J'aime bien, moi, quand on parle, que beaucoup de jeunes le veulent, il faut une concertation. J'ai cherché des dossiers de concertation, j'ai cherché des dossiers de spécification du besoin, j'en ai trouvé aucun.*

Armel GOURVIL : *Vous avez mal cherché, M. Madec.*

*Écoutez, on vous a ramené à l'étude des besoins sociaux, c'est quand même 400 réponses. On est bien d'accord que votre politique jeunesse, ce n'est pas en vous. Donc on comprend bien, mais comment vous allez imaginer, je répète parce que je voyais M. Joly dubitatif par rapport à l'intervention de Yann. Vous dites que la métropole a émis un avis défavorable mais vous oubliez de dire que cet avis défavorable était une aide financière.*

Maurice JOLY : *Je pense que vous devez savoir que les aires de jeux, c'est Brest métropole qui les fournit, qui les achète et qui les entretient. Et Brest métropole a émis un avis défavorable et vous le savez fort bien.*

Armel GOURVIL : *Et vous, M. Joly, vous étiez encore en conseil à ce moment-là. Nous avons émis une demande d'aide financière. Néanmoins, cette aire de jeux était portée par la commune et elle était dans notre budget. Donc il ne faut pas tout mélanger.*

*Je suis ravi de voir que finalement il y a un retour en arrière sur la construction d'un boulodrome parce que là, pareil, en conseil municipal nous avons un document qui évoquait avec Jean-Yves L'hostis que le boulodrome en place était largement suffisant.*

*Il correspondait totalement à l'attente des 3 sections de pétanque. Nous avons rencontré ces gens-là et quand le projet a été proposé au départ de 10 pistes avec un échange pour aller sur 20, ils y ont adhéré. Je vois qu'ils ont reconduit leur envie de voir un nouveau boulodrome s'installer. Je suis ravi de revoir ce retour en arrière.*

Le maire : *J'ai lu votre enquête sociale qui a été faite. On ne parle pas d'aménagement du Kreisker, on parle de nouvelles activités, la danse, des horaires adaptés pour que les jeunes puissent faire du sport. Je n'ai pas vu de pumptrack, j'ai pas vu de terrain de football à 5.*

*Vous m'excuserez, mais j'aime bien quand c'est précis, donc pour moi, ce n'est pas une spécification de besoin. Une spécification de besoin, c'est un document qui spécifie ce que va être cet aménagement, et on le fait circuler dans les associations, et on mène une enquête publique avec ce document-là. Je n'ai vu aucun document. Vous m'excuserez, j'ai cherché dans la mairie, j'ai demandé aux personnes, je n'ai rien vu.*

*Armel GOURVIL : Je vais vous répondre. C'est un dossier qui était en cours, mais qui n'était pas abouti. Il n'y avait pas, à ce stade, de proposition totalement finalisée.*

*Pour information, peu avant les élections, nous avons rencontré l'association portée par M. et Mme Aimé ainsi que son président, afin d'échanger et de faire avancer ce dossier.*

*Si je peux me permettre, et je sais que vous regardez les dossiers avec attention ; ce que j'apprécie ; avez-vous consulté les travaux du CMJ, notamment sur la petite enfance ? Des études ont été menées par les jeunes eux-mêmes. Certes, le CMJ n'est pas forcément votre priorité, mais ces jeunes se sont déplacés dans des communes avoisinantes pour observer des équipements existants. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas eu de réflexion sur ce sujet.*

*Cette réflexion portait notamment sur un projet intergénérationnel, avec l'idée de rapprocher les aînés et les jeunes autour de différents usages, et d'aller interroger les familles. Aujourd'hui, le centre-bourg ; le jardin public ; est une aire très fréquentée, voire saturée.*

*C'est pour cette raison que nous souhaitons porter, sur les deniers de la commune ; sans lien avec Brest métropole, il ne faut pas tout confondre ; la création d'un nouvel espace, cette fois-ci inclusif.*

*Voilà pourquoi, pour nous, il s'agissait d'un projet structurant, financé et construit de manière aboutie. Et, comme cela a été indiqué, nous voterons contre.*

*Le maire : Je n'ai vu aucun document, si ce n'est Mr Abalea que j'ai rencontré, qui m'a présenté un boulodrome avec un permis de déconstruire, on va dire, le boulodrome actuel, et j'ai eu une présentation sur un boulodrome à 10 pistes. Ce que je sais aussi, c'est que votre projet a été calibré pendant la période pré-électorale et électorale. Et donc, c'est apparu là. Avant, nous, on n'en a pas entendu parler.*

*Ce que je veux dire, c'est que vous avez engagé les deniers de la mairie sur votre propre avis. Vous n'avez pas de document de concertation des habitants. Je n'ai vu aucun document de concertation. Quand on en parlait lors de nos réunions publiques, beaucoup de gens s'élevaient contre ce projet-là. Je suis désolé de le dire. Mais tous les gens autour de cette table, sauf vous en face, on a participé aux réunions publiques, c'était très clair.*

*Que des jeunes veuillent, je veux bien l'entendre. Moi, je cherche des documents, je n'en trouve pas, malheureusement. Donc, tout ce qu'on dit, c'est qu'on va faire les choses dans l'ordre. Le foot, on l'a toujours présenté comme ça, malgré tout ce que vous pensez de nous. Le foot, La Halle des sports et la Halle des sports, il n'y a pas que la toiture, il y a aussi le sol. Ensuite, le boulodrome.*

*On a pu aussi discuter avec les gens de la pétanque qui nous ont dit : un boulodrome à 10 pistes, ça ne nous intéresse pas. Même durant nos réunions publiques, ils nous ont dit c'est 20 pistes, donc on est partis sur 20 pistes. Celui que j'ai vu avec Monsieur Abaléa, c'est un 10 pistes avec des honoraires à 19*

000 €. Bon, ensuite, une fois qu'on aura fait le boulodrome, on va regarder tout ce qui peut se faire et on va mener une enquête publique.

Ça peut être un pumtrack, ça peut être un terrain à 5, à 7 de foot, parce que les gens, quand on a été les voir, ils ne nous ont pas parlé de terrain de foot à 5, ils parlaient plutôt de terrain de foot à 8. Vous voyez, tout ça, on va mener une enquête, et nous, on va le faire dans cet ordre-là. Pourquoi ? Parce que pour plusieurs raisons. C'est-à-dire qu'on ne va pas enclencher les financements, alors qu'on a des problèmes sur une halle des sports. Ce n'est pas possible ça. On va régler le problème de la halle des sports, le boulodrome, parce que le boulodrome, il y a aussi des problèmes sur la structure qui est pourrie en soubassement.

Et après, on fera l'enquête publique. Et si les gens sont volontaires pour un pumtrack, il y aura un pumtrack. Maintenant, dans le pumtrack, on peut aussi poser le genre de nuisance que ça impose, nuisance de bruit... Donc il faudra qu'on s'y attelle aussi. Mais en tous les cas, ce sera proposé. Tout comme une salle de gymnastique. Peut-être que les gens, il pleut beaucoup dans notre région, peut-être que les gens préféreront avoir une salle de gymnastique qu'un pumtrack. Je n'en sais rien, j'en sais frustré rien, mais en tous les cas, on va le faire dans cet ordre-là.

Raymond LE GOUEFF : Vous dites qu'il n'y a jamais personne. Lorsque vous parlez de nuisances sonores pour le pumtrack, je rebondis là-dessus, Monsieur Joly et Monsieur L'Hostis, vous étiez élus en même temps, on a fait la même chose, est-ce que tous les ans, nous n'avons pas des plaintes des riverains, parce que les gens qui sont sur le City Park, qui sont en train de jouer, font du bruit ?

L'astreinte n'est pas appelée non plus le week-end. ?

Maurice JOLY : Pas depuis un moment, non. Et le principal, tu sais très bien qui c'était. Raymond, c'était xxxxxxxx

Raymond LE GOUEFF : Il n'y a pas que lui, parce que déjà c'est pas beau. On peut apprécier ou ne pas apprécier, je sais ce que tu en penses. Mais déjà ce n'est pas beau de faire ça, mais en plus il n'y a pas que lui parce qu'il a fédéré des gens autour de lui. Il a fédéré des gens. Alors s'il y a du bruit, s'il y a des nuisances sonores.

S'il y a des appels à la gendarmerie, ça veut bien dire qu'il y a du monde sur le site.

Le maire : Peut-être à des horaires pour ne pas jouer au foot, faire autre chose, c'est comme je le dis, il faut faire attention.

Jean-Yves L'HOSTIS : Si je peux me permettre une réflexion. Raymond tu as raison, sur les plaintes tu as raison, il y a eu des plaintes, des remontées. Arnel est assez bien placée pour savoir qu'il y a eu quelques coups de fil en direct de voisins qui se plaignaient.

Sur la fréquentation, je rejoins assez ce qui se dit, c'est que le terrain de tennis, lorsqu'il y a des super journées, c'est l'affluence et il y a même deux ou trois lignes d'attente. Pour le foot, c'est beaucoup moins le cas. J'ai aussi des remontées, même si je n'habite pas le quartier, de gens qui y habitent.

Armel GOURVIL : Alors, maintenant, on va clore l'intervention sur ce dossier-là, je vais clore parce que ça m'interroge beaucoup quand vous dites que vous n'avez rien trouvé sur le dossier, dans le plateau du Kreisker.

Quand je vous parle du dossier, vous parlez de M. Abalea, vous parlez, j'entendais chuchoter M. Joly, 19 000 euros, c'est quoi ? C'est des honoraires qui sont versés. Il l'a perçu, oui. Il l'a perçu, oui, ok. Attendez, moi je vous parle d'un contrat, est-ce que vous savez que vous avez un, Maître d'œuvre, USE qui a géré le pumtrack.

Vous faites comment ? Vous arrêtez ou vous l'avez rencontré ? Vous dites que vous n'avez rien dans le dossier ?

Le maire : c'est le seul contrat de maîtrise d'œuvre qui existe pour un pumtrack. Le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'aménagement du projet. Il n'y en a pas.

Armel GOURVIL : Tout à l'heure, dans votre intervention, vous disiez que vous n'aviez rien, pourquoi vous ne le dites pas ? Il faut que je vous amène à vous le faire dire. C'est étonnant

Donc ce qu'on a fait de toute façon par principe n'était pas bon et tout ce qui est à venir ne sera jamais Donc je trouve ça dommage qu'on ne puisse pas trouver des solutions pour répondre à une attente de la population vieillissante et surtout d'avoir une politique jeune.

Il ne suffit pas d'attendre, une manifestation devant l'école pour dire qu'il va y avoir bientôt une urbanisation qui sera importante à réaliser sur la commune contrairement à ce qui avait été dit durant votre campagne. Il y a des choses qui m'interrogent beaucoup et je pense que l'instance d'un conseil municipal c'est encore une instance démocratique et on continuera à vous interroger en essayant de trouver des solutions dans l'intérêt de nos habitants, point à la ligne.

Le maire : Mais qu'est-ce que vous avez fait, vous ? Ouvrons la parenthèse, qu'est-ce que vous avez fait pendant 6 ans ?

Le terrain de foot ? Catastrophe ! La Halle des sports ? Ça continue à fuir. Malgré tout, les messages que vous passiez aux habitants, ça ne fuit plus mais ça continue à fuir. Attendez, soyons clairs. Corrigeons, mettons les infrastructures qui existent en bon état, et après on pourra continuer à faire autre chose. Mais d'abord, procédons par ordre. Je suis désolé, M. Gourvil les habitants ont daigné nous élire sur ces sujets-là, et je les en remercie d'ailleurs.

N 2026/22.04/13 APPROBATION DE L'ACHAT D'UN VAN TRAFIC DE 9 PLACES
--

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

A l'instar de ce qui se fait dans certaines communes de proximité, il serait avantageux pour la commune de disposer d'un véhicule trafic de 9 places pour permettre les utilisations suivantes :

Déplacements des associations de la commune,

Mise en place d'un service d'entraide aux personnes en difficulté pour se déplacer, pour les véhiculer vers le bourg pour qu'elles

puissent y faire leurs courses puis retour : Fréquence : Une journée par semaine sauf jours fériés et vacances.

**Pour les raisons suivantes :**

Les crédits permettant l'acquisition de ce véhicule existent dans le budget 2026, mais sont affectés à d'autres opérations d'investissements. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de les réaffecter.

A- Ce projet de moins de 40 000 euros ne peut passer en commission de finances pour demande de modification budgétaire et approbation de la demande avant le conseil du 20 mai prochain, car le conseil qui figera les commissions est le 22 avril,

B- Les propositions commerciales obtenues qui sont fort intéressantes plus de 9000 euros de réduction, sont limitées en temps,

C- Enfin c'est en cette période de l'année que les associations auront le plus besoin d'un tel type de véhicule,

D- La réaffectation budgétaire permettra *sans nul doute* de couvrir ce projet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à signer le devis malgré l'impossibilité de présenter à ce conseil du 22 avril une demande de modification budgétaire.**

Décision du Conseil Municipal :

Votes Pour : 21

Votes Contre : 5

Raymond LE GOUEFF : *Est-ce que vous pouvez nous présenter la spécification de besoin pour ce véhicule-là ? La spécification de besoin, elle n'est pas là. J'ai lu le document et en tout cas, elle n'est pas là. Il n'y a ni l'un ni l'autre, d'accord ? On n'a ni l'un ni l'autre, parce que lorsque vous parlez de personnes en difficulté qui ont demandé ce véhicule, est-ce qu'on peut savoir quelles associations ont demandé ce véhicule ?*

Le maire : *Alors, c'est très simple. Quand on a fait nos réunions publiques, c'est une question qu'on a posée à l'ensemble de la population, et les gens ont dit « c'est une bonne idée, c'est une très bonne idée, et notamment toutes les associations,*

*Donc maintenant, si vous ne voulez pas que les associations aient l'utilité, il faut le dire. Il y a les associations qui sont très favorables. Ensuite, on a imaginé comme à Guilers, vous savez ce qui se passe à Guilers ? Il y a des gens qui sont quelquefois en difficulté et on pourrait aller les chercher et les amener au*

bourg pour qu'il puisse faire leurs courses. En même temps, ça avantagerait le commerce local.

Raymond LE GOUEFF : Est-ce que vous pouvez m'expliquer, est-ce que vous pouvez nous dire à tout le monde s'il y a un équipement PMR dans ce véhicule? On est d'accord, à Bohars on a la population la plus âgée (plus de 80 ans).

Le maire : Le véhicule ne sera pas PMR. Pourquoi ? Parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas conduire mais qui peuvent se déplacer. Ça existe. Et c'est ceux-là qu'on veut aller chercher aussi, ceux qui peuvent, qui peuvent bénéficier, qui vont nécessiter d'avoir un véhicule PMR.

Il y a des associations qui payent, je suis d'accord, mais transformer un véhicule comme ça, c'est excessivement beaucoup d'argent pour un nombre de personnes limité. Donc on préfère faire appel aux véhicules adaptés, déjà adaptés de Brest métropole, dont c'est le service. Je suis désolé, moi, là, c'est rendre service à des gens qui ne peuvent pas conduire ou qui ont du mal à se déplacer, mais qui peuvent monter dans un véhicule.

Armel GOURVIL : Vous dites que vous aimez bien que ce soit calibré parce que vous faites des études. Est-ce que cette étude a été faite pour savoir combien de personnes sont concernées par cette demande ? Parce que dans les réunions publiques, vous êtes comme nous, il n'y a pas eu 3000 personnes. Moi je vous demande simplement combien de personnes vous ont dit 'moi je suis preneur' de cela ?

Le maire : L'assemblée était favorable. L'aéropage représenté par les 200 personnes qui étaient un aéropage représentatif à la fois des jeunes et des personnes âgées était très favorable. Maintenant vous pouvez être contre, nous ça ne nous gêne pas.

Jean-Yves L'HOSTIS : Si je peux me permettre également, on a consulté les associations et donc les associations, bien évidemment, sont très intéressées par le projet.

Raymond LE GOUEFF : On ne fait que dire les associations. Par exemple, un véhicule 9 places, c'est un conducteur plus une personne. Le football n'est pas concerné ?

Jean-Yves L'HOSTIS : Si, parce que au lieu de se déplacer avec 4 véhicules, il faut se déplacer avec 3 véhicules. On les a vus.

La pétanque est intéressée, le basket aussi, lors des déplacements assez lointains, ça les intéresse. Et ça limite le nombre de voitures qui se déplacent quand même. Donc c'est un service qui intéresse les associations et c'est à ce titre que.

Et même s'il va être complété par l'usage au niveau des personnes âgées, c'est à ce titre qu'on le présente essentiellement.

Le maire : Le vélo aussi est intéressé, notamment. Il y a une boule pour tirer la remorque qui va transporter les vélos. Donc, contrairement à ce que vous dites, de nombreuses associations sont intéressées et je suppose que quand on aura le véhicule, toutes les associations vont se manifester, toutes. A Milizac, ils ont un véhicule, et je peux vous dire qu'il circule. Après, il y a le club de football,

*mais qui a un niveau supérieur à celui de Bohars, qui a un autre véhicule, mais il n'y a qu'un véhicule à la mairie, et il est utilisé, il est bien utilisé même.*

*Raymond LE GOUEFF : La formation des conducteurs qui vont être désignés à l'assurance pour ce véhicule, par exemple pour transporter les personnes âgées ou les personnes déficientes ? Je serais curieux de savoir le montant de l'assurance, avec des gens qui ne sont pas formés, ni pour les personnes déficientes, ni aux premiers secours, ni à rien*

*Le maire : Ce sont des véhicules qui sont conduits par des gens qui ont le permis VL, d'accord ? Il y aura une charte d'utilisation du véhicule, on l'a nommée. Il y aura une fiche pour chaque conducteur qui sera signée par le conducteur avant la prise du véhicule.*

*Il y aura un état des lieux qui sera fait du véhicule avant et après.*

*On a demandé radar de recul, on a demandé radar avant, on a demandé toutes les options qui permettent de conduire un véhicule qui est un peu plus grand, Toute sécurité donc si la formation, on peut faire une formation sur le tas, voilà comment ça se conduit et en une journée c'est fait et à Milizac encore une fois ça marche bien. Maintenant si vous pensez qu'à Milizac ça ne marche pas, vous pouvez aller voir.*

*Jean-Yves L'HOSTIS : Pour ce qui concerne les conducteurs, bien évidemment on suivra les préconisations de l'assureur. Évidemment s'il y a des spécificités, on s'adaptera.*

*Armel GOURVIL : Observation quand même avant, au-delà du fourgon en lui-même, avait évoqué par M. Joly, deux devis qui seraient réalisés, moi j'ai connaissance de rien.*

*Les commissions, on l'a compris, ne sont pas consultées, les crédits ne sont pas affectés au budget, comment on peut ? Parce que quand on signe un devis, c'est une forme d'engagement en quelque sorte, vous me l'accorderez. Les devis sont nombreux. Mais bien sûr, il y a 7 pages et moi je m'interroge sur le fait de pourquoi aujourd'hui on choisit de façon délibérée un devis, moi j'aimerais bien avoir les devis détaillés, les délais de livraison, tout ce qui s'ensuit. On n'a absolument rien de tout ça, donc ça me dérange. Vous comprenez un petit peu ?*

*Le maire : Je ne comprends pas ce que vous dites parce qu'il y a des explications, soit vous croyez. Vous avez confiance ou pas, vous n'avez pas confiance, c'est votre droit, mais vous le dites. Je n'ai pas confiance en ce qui est mis dans la note de synthèse. Attendez, attendez. Ce n'est pas comme ça qu'on. Non, non, attendez. Il y a le prix, les prix sont mis, les prix sont indiqués dans la note de synthèse.*

*Vous croyez ou pas, c'est votre droit le plus strict. Vous le dites, je n'ai pas confiance. C'est incroyable.*

*Armel GOURVIL : Simplement une question : Pourquoi on ne s'oriente pas sur un type de véhicule aujourd'hui considéré et acheté par les entreprises de type hybride, électrique, il n'y a même pas de sujet. Il faudrait prendre un devis parce que vous avez dit : c'est ça qu'il faut faire ! Nous, on vous dit non, on va voter contre.*

*Ce n'est pas passé en commission et je trouve ça dommage.*

Le maire : *Les commissions sont consultatives : nous ne sommes pas obligés de passer en commission. Non, ce n'est pas une obligation. Et, en l'espèce, la note de synthèse est suffisamment explicite pour permettre de prendre une décision.*

*Après, que vous estimiez ne pas avoir assez d'arguments, c'est votre droit. Mais, en tout cas, la note de synthèse est claire. Nous avons mené des recherches sur l'hybride et une donnée importante y figure : une autonomie de 800 km.*

*Donc vous avez bien vu. Avec un véhicule électrique, on est plutôt autour de 300 km d'autonomie pour ce type de gabarit. Or, nous ne nous limitons pas à des déplacements locaux. Le kilométrage n'est donc pas un détail.*

*C'est précisément pour cette raison que nous n'avons pas retenu une solution 100 % électrique : les associations ont exprimé le besoin de pouvoir parcourir jusqu'à 800 km en une seule traite.*

*Ils vont faire des compétitions dans le Morbihan, ils vont dans les Côtes d'Armor et même jusqu'en Ile-et-Vilaine et là ils ont besoin d'un véhicule qui fasse l'aller-retour. Ils ne vont pas le recharger, c'est aujourd'hui un peu trop imprécis. Et ce qui est mis aussi, l'hybride, on a été consulté, les prix sont astronomiques pour l'hybride, il n'y a aucune subvention, aucune.*

Armel GOURVIL : *Le facteur déterminant, c'est le prix et l'autonomie ?*

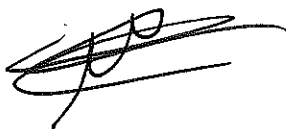
Le maire : *La capacité, donc 9 places, 9 places homologuées, parce qu'il y a beaucoup de véhicules qui sont 8 plus une et la motorisation. On a regardé la motorisation, il y a du 180 chevaux, du 150 chevaux. 150 chevaux c'est quand même plus agréable pour la conduite, et surtout que se sera moins cher au niveau de l'assurance, compte tenu aussi que le Renault est plus conséquent en terme de place, je crois que tout est mis là-dedans.*

#### Questions et Informations diverses

Fin de séance à 20h37

Le secrétaire de séance

Caroline MORVAN



Le maire

Jean Luc MADEC

